

**FERME DES COMMUNES
ZAC DU BOURG DE SERRIS**

14, route de Meaux 77700 SERRIS

MICRO-BRASSERIE à SERRIS

Maître d'ouvrage : **« LES BRASSEURS DE LA BRIE »**
Marc DEVILLERS et Stéphane PACAUD
14, rue Courton Lavanderie 77515 POMMEUSE

Maîtrise d'œuvre : **Catherine GEOFFROY et Frank ZONCA** architectes d.p.l.g.
18, rue Duhesme 75018 PARIS tel : 01.46.06.58.01
« A comme architecte », Didier Ménage, conception bar et cuisine.
Hotel industriel Berlier, 15 rue J.B. Berlier, 75013 PARIS tel : 01.53.79.07.87

Bureau de contrôle : **APAVE M. Avoine**
35, grande allée du 12 février 1934 77186 NOISIEL tel : 01.60.37.55.36

BET Acoustique : **M. Mytnik**
GRUFFY 74540 ALBY/CHERAN tel : 04.50.77.60.04

Coordinateur Sécurité : **« A comme architecte », Didier Ménage.**
Hôtel industriel Berlier, 15 rue J.B. Berlier, 75013 PARIS tel : 01.53.79.07.87

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(CCTP)**

LOT 03 : COV Couverture Charpente bois

JUILLET 2000

COUVERTURE CHARPENTE BOIS

SOMMAIRE

1.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES CHARPENTE BOIS	1
	1 -Documents techniques de référence	1
	2 -Prescriptions techniques communes	1
	3 -Choix des matériaux - Echantillons	1
	4 -Protections des bois	2
	5 -Charpentes apparentes	2
	6 -Rappel des ouvrages prévus en Couverture	2
2.	REPLACEMENT OU CONFORTATION D'OUVRAGES DE CHARPENTE DEFECTUEUX	2
	1. Protections - gravois - nettoyages	3
	2. Ouvrages divers	3
3.	CONSISTANCE DES TRAVAUX - CHARPENTE BOIS	5
	Modification d'une ferme	5
	Remplacement d'ouvrages de charpente défectueux	5
4.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES COUVERTURE	5
5.	CONSISTANCE DES TRAVAUX - COUVERTURE	5
	Gouttières	5
	Sortie en toiture pour VMC	5
	Révision de la couverture	5
	Option 1 couverture	5
	Option2 couverture:	5

1. **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES CHARPENTE BOIS****1 -Documents techniques de référence**

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions des Règlements, Normes, Documents Techniques et Textes réglementaires de toutes sortes applicables aux éléments du programme constitutifs de l'opération projetée, tels que définis au Chapitre GEN "Généralités concernant le projet applicables aux travaux de T.C.E."

2 -Prescriptions techniques communes

L'Entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance des documents descriptifs de T.C.E. et, en particulier, de ceux dont les ouvrages sont liés d'une quelconque manière à ceux du présent lot.

3 -Choix des matériaux - Echantillons

L'Entreprise basera sa proposition sur les matériaux définis au présent document, ou sur des produits équivalents, sous réserve qu'ils présentent les mêmes caractéristiques et fassent l'objet d'un agrément ou d'un avis technique dans les mêmes conditions.

Les matériaux utilisés seront :

- Bois de charpente massifs dito existant
- Pièces métalliques - Boulons

4 -Protections des bois

Tous les bois utilisés pour la réalisation des ouvrages devront avoir reçu, en usine, un traitement fongicide, insecticide et ignifuge bénéficiant du label de qualité "C T B - F".

5 -Charpentes apparentes

Tous les ouvrages de charpente neufs apparents à l'intérieur des locaux seront livrés rabotés et comporteront l'application d'une lasure à 2 couches teinte dito existant.

6 -Rappel des ouvrages prévus en Couverture

Pour les couvertures à remplacer, il doit préalablement la dépose des liteaux et voligeages existants sans réemploi (avant reprises de la charpente à exécuter au présent titre) et leur remplacement à neuf.

Nota :Tous les bâchages nécessaires, après dépose des ouvrages de toiture et dans l'attente de leur réfection après exécution des ouvrages du présent lot, sont prévus au présent lot.

2. REMPLACEMENT OU CONFORTATION D'OUVRAGES DE CHARPENTE DEFECTUEUX

L'Entrepreneur devra, préalablement à la remise de son offre, effectuer une visite approfondie sur place pour reconnaître l'état des différents ouvrages de charpente existants.

A partir de ces constatations, il prévoira, dans le cadre de son offre forfaitaire :

a - Remplacement de bois

-Le remplacement des bois défectueux de toutes sortes dont l'état ne peut être considéré comme compatible avec les contraintes qu'ils devront supporter dans le cadre des aménagements prévus, conformément aux normes et règlements applicables à ce titre.

Cette prestation s'applique, sans aucune exception à tous les bois de charpente existants tels que :

- fermes (compris arbalétriers, poinçons et entrails)
- pannes de toutes sortes (sablères, intermédiaires, faîtières, de nous ou de croupes)
- chevonnages.

b - Reprise ou confortation des assemblages

- Cette prestation s'applique aux mêmes ouvrages que ci-dessus et comprendra toutes reprises ou confortations d'assemblages défectueux par moisages ou autres.

Toutes les dispositions prévues ci-avant seront soumises à l'approbation de l'architecte et du Bureau de Contrôle préalablement à tout commencement d'exécution.

Elles comprendront tous étaielements et précautions à la demande pour ne pas déstabiliser les ouvrages conservés.

Les bois remplacés seront constitués :

- d'éléments neufs dans la même essence que les existants.

c - Traitement des bois

Tous les bois neufs seront traités dans les conditions prévues à l'article CHB.00.5 ci-avant.

Les bois conservés ou remplacés avec des éléments de récupération comporteront un traitement de même nature, appliqué sur place, et faisant l'objet d'un agrément CTB.

Localisation

- charpente

1. Protections - gravois - nettoyages

L'Entreprise doit les protections, l'évacuation de ses propres gravois jusqu'aux bennes mises à disposition par le Gros-Oeuvre (lequel en doit la gestion, au titre du compte Prorata) et le nettoyage de ses ouvrages et des locaux dans les conditions exposées au Chapitre GEN : "Généralités concernant le projet applicables aux travaux de T.C.E.", faisant référence au P G

C S P S (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) joint en annexe au Dossier de Consultation.

2. Ouvrages divers

Toutes les sujétions et ouvrages annexes, découlant des indications des plans et détails ou des prescriptions des divers documents constituant le Dossier de Consultation, seront distinctement détaillés et chiffrés dans la proposition de l'Entreprise.

Dans le cas contraire, ils seront considérés comme étant inclus aux prix unitaires des différents ouvrages.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX - CHARPENTE BOIS

Modification d'une ferme

Modification d'une ferme gênant l'usage de la Mezzanine 2. Mise en œuvre de jambes de force en appui sur les murs, parfaitement liaisonnées avec l'entrait supérieur. Un tirant, par barre de diamètre à dimensionner au présent lot, maintiendra les efforts horizontaux. Il passera en dalle de Mezzanine 2. Y c croix de reprise extérieurs.

Remplacement d'ouvrages de charpente défectueux

- Remplacement ou confortation d'ouvrages de charpente défectueux : localisation après examen des lieux.

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES COUVERTURE

1 - Documents techniques de référence

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions des Règlements, Normes, Documents Techniques et Textes réglementaires de toutes sortes applicables aux éléments du programme constitutifs de l'opération projetée, tels que définis au Chapitre GEN "Généralités concernant le projet applicables aux travaux de T.C.E.".

2 - Prescriptions techniques communes

L'Entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance des documents descriptifs de T.C.E. et, en particulier, de ceux dont les ouvrages sont liés d'une quelconque manière à ceux du présent lot.

3 -Dossier technique

Les plans d'exécution et détails joints au Dossier de Consultation et les prescriptions du présent document sont destinés à servir de base pour la détermination de l'offre de l'Entreprise.

Il est cependant précisé que tous les plans d'exécution et détails complémentaires seront à la charge de l'Entre-prise et étudiés en liaison avec les lots Gros-Oeuvre et Charpente bois, en particulier.

Ce dossier sera mis au point pendant la période de préparation et soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre.

4 -Supports

Les supports seront livrés par le lot Gros-Oeuvre pour recevoir les complexes d'étanchéité décrits plus loin et par le lot Charpente bois pour les couvertures.

L'Entrepreneur devra s'assurer de la conformité de ceux-ci avant d'entreprendre ses propres travaux. De même, il fera éventuellement toutes réserves dans le cas où ces supports présenteraient des défauts afin qu'il puisse y être remédié préalablement à son intervention.

Tout commencement des travaux du présent lot vaudra accep-tation sans réserve des supports, sauf en cas de vice caché.

5 -Qualité des matériaux - Echantillons

Tous les matériaux seront de la meilleure qualité et devront satisfaire aux normes suivantes, en particulier:

-pour les bois de couverture : NF. B 52.001

-pour l'étanchéité, toute normes recommandées par l'Institut National de l'Etanchéité et D.T.U. 43

Les matériaux d'étanchéité livrés en rouleaux porteront l'indication du type de la norme à laquelle ils se réfèrent. Ils seront stockés selon les prescriptions du fournisseur.

Les matériaux d'étanchéité livrés en émulsion ou en solution le seront sous emballage fermé et porteront les indications nécessaires à leur identification et les mentions de conformité aux normes.

Tous ces matériaux d'étanchéité et de couverture devront systématiquement et individuellement être soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre.

Au cours de la période de préparation des travaux, l'Entreprise présentera la liste nominative de ses principaux fournisseurs.

Le Maître d'Œuvre se réserve la possibilité de refuser tout fournisseur qui lui semblerait ne pas présenter les garanties suffisantes.

En cas de fourniture de matériaux ou de produits non conformes aux prescriptions, le Maître d'Oeuvre pourra imposer à l'Entrepreneur la réfection de tout ou partie d'ouvrage incriminé aux frais de ce dernier.

L'Entreprise devra présenter les échantillons des différents produits ou matériaux ainsi que les fiches techniques concernant notamment :

- les isolants thermiques
- les matériaux d'étanchéité
- les protections
- les profils et vitrages de verrière,
- les chatières de ventilation et sorties en toitures, etc...

6 -Essais de matériaux

En cas de doute sur la conformité des travaux exécutés, le Maître d'Oeuvre pourra ordonner des essais de matériaux selon ceux édictés par les normes qui leur sont propres.

Les prélèvements seront exécutés par l'Entreprise en présence du Maître d'Oeuvre, les essais étant effectués par un laboratoire officiel, aux frais de l'Entreprise.

7 -Protections en cours d'exécution

L'accès et le passage sur les terrasses seront strictement interdits au personnel des autres Entreprises pendant l'exécution des travaux d'étanchéité.

En cas de dérogation accordée par l'Entrepreneur du présent lot, celui-ci devra assurer toutes les protections nécessaires. Il sera tenu pour responsable des dommages qui pourraient résulter de la non observation de cette prescription.

8 -Epreuves d'étanchéité

Les épreuves d'étanchéité seront à la charge de l'Entrepreneur du présent lot.

Dans l'hypothèse où une fuite apparaîtrait, l'Entrepreneur sera tenu d'assurer la reprise de la zone défectueuse et d'assurer une nouvelle épreuve d'étanchéité.

5. CONSISTANCE DES TRAVAUX - COUVERTURE

Gouttières

Dépose des gouttières existantes sans réemploi et mise en œuvre de nouvelles en zinc, y compris moignons jusqu'à la face intérieurs des murs

Sortie en toiture pour VMC

Prévoir au présent lot l'étanchéité autour de l'équipement de par le lot concerné.

- pour tourelle d'extraction
- pour VMC
- pour ventilation de chute

Nota :

les descentes d'eau pluviale zinc sont prévues au lot plomberie

Révision de la couverture

Vérification de l'étanchéité de la couverture. Remplacement des pièces défectueuses.

Localisation : suivant plans.

Option 1 couverture

Dépose des couvertures existantes pour conservation et réemploi :

- un pan de tuiles plates
- un pan de tuiles mécaniques.

Mise en œuvre

- d'un voligeage continu en planches de 20mm d'épaisseur.

Remplacement de la couverture existante

Nettoyage au Karcher de la couverture existante

Option2 couverture:

Dépose des couvertures existantes sans conservation avec repose de tuiles plates "Grand moule" compris ventilation, en égout et faîtage, et écran de sous-toiture.

3 CHB		CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	Q	Q	u	total
N°		Désignation des ouvrages	architecte	entreprise	m3	entreprise
		CHARPENTE BOIS				
		Modification d'une ferme	1		U	
		-Remplacement ou confortation d'ouvrages de charpente défectueux	1		ens	
		sous-total				
		COUVERTURE				
		Gouttières	42		ml	
		Mognons et pénétration bâtiment	4		u	
		Révision de la couverture	265		m ²	
		Total				

		Pour mémoire				
		Dépose des couvertures existantes pour conservation;				
		1 pan de tuiles plates	133		m ²	
		1 pan de tuiles mécaniques	133		m ²	
		Remplacement de la couverture existante	265		m ²	
		Voligeage continu en planches de 20mm	265		m ²	
		Nettoyage au Karcher de la couverture existante	265		m ²	
		Descentes d'eau pluviale zinc à prévoir au lot plomberie	4		u	
		Sortie en toiture pour VMC	1		u	
		Option1: remise en état de la couverture sans dépose; nettoyage Karcher				
		Option2: Dépose des couvertures existantes sans conservation avec repose de tuiles plates "Grand moule" compris ventilation et écran de sous-toiture.	265		m ²	
		sous-total				
		TOTAL				